

PORTE OUVERTE

Bulletin de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec
Volume XVIII, numéro 2 • 2007

DOSSIER

ÉCOUTONS CE QU'ILS ONT À DIRE...

QUAND LES DÉTENUS S'EXPRIMENT

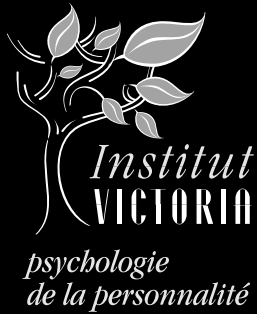
SOCIAL REINTEGRATION : Who benefits ?



**« OUBLIER
QUE TU AS ÉTÉ
EN PRISON,
C'EST PERDRE
DE VUE TOUT
LE TRAVAIL
QUE TU AS FAIT
PENDANT
QUE TU Y ÉTAIS. »**

Gilles Thibault





Des formations
de qualité dans plus d'une
centaine d'établissements
de santé et d'organismes
communautaires,
depuis 1996

Nos services de formation portent spécifiquement sur l'intervention auprès de la clientèle présentant un **trouble de la personnalité**. Ils s'adressent aux professionnels qui font de l'intervention en pratique privée, dans le réseau public, ou dans les organismes communautaires. Diverses formules de **perfectionnement clinique** et des **ateliers thématiques** sont offerts, ainsi que de la **supervision individuelle et de groupe**. Les intervenants d'équipes multidisciplinaires oeuvrant dans les CLSC, les cliniques externes de psychiatrie, les centres de jour, les centres de crise et les ressources communautaires bénéficient de nos **formations sur mesure aux institutions** adaptées à leur contexte d'intervention. Qu'il s'agisse de **l'introduction à l'intervention** de 3 jours, ou de la **formation approfondie** à la psychothérapie des troubles de la personnalité de 3 ans, nos formations sont offertes **partout au Québec**.

Visitez notre site web ou demandez notre brochure par téléphone

www.institut-victoria.ca

514.954.1848

SOMMAIRE

PORTE OUVERTE

Volume XVIII, numéro 2 – 2007

Véhicule d'information et d'échanges des organismes communautaires de services en matière de justice pénale, PORTE OUVERTE est publié par l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ).

Les articles de PORTE OUVERTE n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions officielles de l'Association, sauf s'ils sont signés par le Conseil d'administration, son président ou le directeur général.

La rédaction se réserve le droit de couper et / ou de corriger les textes soumis pour publication. Chaque fois que cela s'applique, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Rédaction

ASRSQ
2000, boul. Saint-Joseph Est
Montréal (Québec) H2H 1E4
Téléphone : (514) 521-3733
Télécopieur : (514) 521-3753
Courriel : webmaster@asrsq.ca
Site web : <http://www.asrsq.ca>

Collaborateurs

Gilles David,
Dominique Garneau,
Claudette Lamontagne,
Leon Mar, André Picard
et Marie-Noëlle Trottier

Comité de rédaction

Patrick Altimas, Jean-François Cusson
et Catherine-Eve Roy

Correction

Jean-François Cusson
et Catherine-Eve Roy

Abonnements

Francine Piette

Couverture et infographie

Pierre Desbiens
DesGraphes 819 571-5554

Impression

Atelier d'imprimerie de l'EDQ

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2007

Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2007
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1192-3008

Les ministères de la Sécurité publique
du Québec et de la Sécurité publique et
protection civile du Canada subventionnent
la publication de PORTE OUVERTE.

Envoi de publication
Convention no 40014948

ÉDITORIAL

LA RÉINSERTION SOCIALE :
pour qui?

4

SOCIAL REINTEGRATION :
who benefits?

5

DOSSIER

QUAND LES DÉTENUS S'EXPRIMENT

6 - 7

LA CHEMISE AU FOND DU PLACARD

PARCE QU'IL NE FAUT JAMAIS OUBLIER D'OÙ L'ON VIENT!

8 - 9

LE SUCCÈS D'UNE DÉMARCHÉ

DE RÉHABILITATION

10 - 11

SAVOIR PROFITER

DE SA DEUXIÈME CHANCE

12 - 13

ACTUALITÉS

LE TATOUAGE EN PRISON :

ÉPINEUX PROBLÈME

14

RÉFLEXION DE PROFANE

OCCUPONS-NOUS

DE NOS BÉNÉVOLES!

15

RÉSEAU

À LA DÉCOUVERTE...

LE CENTRE DE JUSTICE RÉPARATRICE

16

À LA DÉCOUVERTE...

PORTES OUVERTES DE L'OUTAOUAIS

17

LES HONNEURS POUR RUTH GAGNON

18

*Pour ne rien manquer des actualités correctionnelles,
visitez notre site Internet :*

www.asrsq.ca

LA RÉINSERTION SOCIALE : POUR QUI ?

Par Patrick Altimas, directeur général de l'ASRSQ

Chaque jour, le système de justice pénale affecte les vies de milliers de Canadiens. Un des principaux acteurs concernés est la personne contrevenante, qui se voit «dénoncée publiquement» pour le délit qu'elle a présumément commis. D'abord, l'individu subit la réprobation sociale de son geste à travers le processus d'arrestation, puis dans la poursuite devant un tribunal qui mènera à un «jugement». Une fois ce jugement rendu, l'on saura que la personne ayant contrevenu aux lois pénales «mérite» d'être punie. Cette punition trouvera son expression dans une sentence qui sera plus ou moins sévère, selon divers critères applicables à ce moment-là. Certains diront que cette personne aura alors perdu ses droits en tant que citoyen et qu'elle aura à «souffrir» des conséquences de ses gestes. Dans un passé pas si lointain, cette notion de souffrance était fort apparente dans l'application de divers châtiments corporels plus ou moins ingénieux. En bout de ligne on se rassurait en se disant : «ça lui apprendra».

«Le criminel

n'était plus un étranger.

C'était aussi et surtout

une personne à part

entière : le fils ou la fille

de parents, le frère

ou la sœur d'une famille,

parfois l'époux ou l'épouse

de quelqu'un et même,

le père ou la mère

d'un enfant.»

Ces jours-ci, le discours véhiculé par certaines personnes influentes semble refléter de nouveau cette conception voulant que le criminel n'ait que ce qui lui est dû et qu'il mérite de souffrir pour ce qu'il a fait. La prison pour une bonne période de temps devrait ainsi servir cet objectif de souffrance, à condition qu'on ne dorlote pas trop le détenu pendant qu'il «fait son temps». Sinon, ça donnerait quoi de l'emprisonner? Soyons sérieux! Plus ça va faire mal, plus la personne va apprendre de ses erreurs. Alors pas question de jeux vidéo, d'accès à des moyens de protection pour sa santé (condoms, tatouage sécuritaire, seringues, etc.), de steak trop cher, de crevettes... et quoi d'autre encore? De toute façon, c'était à lui ou à elle de choisir (libre arbitre) de ne pas commettre de délit. N'est-ce pas?

C'est drôle comment mon expérience des 35 dernières années m'a appris que cette façon de penser mène directement vers un cul-de-sac sociétal où les intérêts ni de la communauté, ni de la victime, ni du délinquant ne sont bien servis. La première fois que j'ai mis les pieds dans une prison, c'était à ce que l'on appelait l'Annexe du pénitencier St-Vincent-de-Paul (B-16). On était alors en 1971, à la toute fin du régime dit militaire qui était sérieusement remis en question depuis les années cinquante. Il devenait de plus en plus évident que le fait d'exclure une personne de la société en l'enfermant derrière quatre murs et en appliquant un régime de vie spartiate pouvait probablement aider à assouvir le désir de vengeance de la victime et de la société, mais constituait une mesure généralement inefficace face à l'objectif d'opérer un changement chez le criminel et donc, d'éviter la récidive. Au contraire, la prison était devenue non pas un lieu d'apprentissage positif mais ce que l'on surnommait «l'école du crime».

Afin de changer ces approches pénales et correctionnelles, divers acteurs de la société, dont les organismes communautaires, ont fourni de grands efforts pour amener des réformes grandement nécessaires. Conséquemment, une autre conception de la pénologie était proposée. Cette dernière donnait ainsi une plus grande place aux notions de rééducation et de réinsertion. En effet, on le constatait finalement, le criminel n'était plus un étranger, quelqu'un sans identité propre. Ce n'était plus juste «une mauvaise personne qui avait choisi de vivre dans le crime». C'était aussi et surtout, une personne à part entière qui, en plus, était le fils ou la fille de parents, le frère ou la sœur d'une famille, parfois l'époux ou l'épouse de quelqu'un et même, le père ou la mère d'un enfant. En d'autres termes, la personne contrevenante devenait – elle l'a toujours été – un membre à part entière d'une communauté. Même incarcérée dans une prison, elle demeure une personne issue de sa communauté et dont les liens plus ou moins solides avec celle-ci demeurent importants et nécessaires pendant sa période d'incarcération. Car un jour, elle la réintégrera.

L'incarcération n'est, la plupart du temps, qu'une mesure d'exclusion temporaire. Cela signifie donc que la personne détenue se retrouvera un jour «libérée» pour se retrouver à l'extérieur, en société. Une telle transition, ça se prépare! Sinon, il y a un important risque d'échec et de retour en établissement. Il faut avoir discuté avec des détenus et avoir senti leur désarroi à la veille d'une libération pour comprendre que le fait de sortir peut représenter des défis énormes et comporter une anxiété parfois invivable. Des appréhensions qui, avant la sortie, doivent être abordées avec des professionnels, des proches, des pairs et des bénévoles.

La réinsertion sociale n'est pas une affaire de recette magique, de traitements miraculeux ou de vœux pieux. Ce n'est pas toujours facile, que l'on soit intervenant, bénévole, parent, ami ou contrevenant. L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec reconnaît les défis majeurs que pose la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. Elle a toujours cru qu'il était essentiel d'être à l'écoute de tous les acteurs impliqués dans la démarche de réinsertion dont, plus particulièrement, la personne contrevenante elle-même. Car la plupart du temps, c'est elle qui détient la clé de la réussite de la démarche.

Dans ce numéro, nous vous offrons donc l'occasion d'entendre les témoignages de personnes qui sont présentement impliquées dans une démarche de réinsertion ou qui, par le passé, en ont vécue une ou plusieurs.

SOCIAL REINTEGRATION: WHO BENEFITS?

By Patrick Altimas, Executive Director, ASRSQ

Translation by Gaston Saint-Jean: gstj@videotron.ca, <http://pages.videotron.com/ggs/>

Every day, the Criminal Justice System impinges on the lives of thousands of Canadians, particularly those of offenders who are consistently and publicly castigated for their alleged crimes. At the outset, a person's actions are subject to social censure – the arrest process and a subsequent trial leading up to a verdict. Once a verdict has been handed down, it becomes public knowledge that the person convicted of a criminal offence *deserves* to be punished. Said punishment will be embodied in a sentence that is more or less harsh, depending on a number of applicable criteria. Some claim that convicted offenders have forfeited their rights as citizens and that they must therefore *suffer* the consequences of their actions. Not so long ago, the notion of *inflicting pain* was clearly highlighted as various forms of corporal punishment were administered more or less creatively. Ultimately, people found some reassurance in thinking: "That'll teach 'em!"

Nowadays, a number of influential people seem to be espousing that same philosophy according to which offenders simply got what was coming to them and now need to suffer for what they have done. Hence, a good way of achieving that objective – making sure they suffer – might be to put them away for a lengthy period of time, assuming that they are not cuddled while *doing their time*. Otherwise, what purpose would be served by sending them to prison? Let's be serious! The more offenders suffer, the more they will learn from their mistakes. So video games are out of the question; forget about preventive health measures (condoms, safe tattoo and needle exchange programs, etc.); and do away with costly steaks and shrimp and whatever else. In any case, no one forced them to commit the offence; they had a choice. No?

I have learnt one thing over the course of my 35-year career: that way of thinking leads directly to a dead end, where neither the interests of the community, the victim, or the offender are served. I first set foot in a prison at what was then known as the St-Vincent-de-Paul Annex (B-16). The year was 1971 and the military regime was drawing to an end, having been seriously challenged since the fifties. One thing was becoming increasingly obvious: removing offenders from society, keeping them behind bars and subjecting them to austere living conditions may well have contributed to quenching the victim's and society's thirst for vengeance, but were somewhat ineffective in bringing about change in offenders and preventing recidivism. To the contrary, rather than becoming a

place of positive learning, prisons had become *schools for crime*.

A number of community stakeholders, including community agencies, devoted a great deal of energy to bringing about much needed penal and correctional reforms. A new vision of penology emerged. Greater emphasis was placed on rehabilitation and reintegration. People had finally come to realize that criminals were no longer faceless strangers. Offenders were no longer perceived simply as *bad people who had chosen a life of crime*. Offenders were thought of as real persons, someone's son or daughter, brother or sister, husband or a wife... even a child's father or mother. In other words, offenders were becoming – as they had always been – full-fledged members of a community. Offenders may well be serving a prison sentence, but all were drawn from a community and their links to that community, be they weak or strong, remain important and necessary for them while in prison. For they will be returning to that community one day.

In most cases, incarceration is but a temporary measure. This means that prison inmates will one day *regain their freedom* and reintegrate the community. Such a transition requires preparation. Otherwise, failure and a return to prison remain real possibilities. Speaking with inmates and feeling their confusion and dismay on the eve of their release leads one to understand the enormous challenges and the overwhelming anxiety they sometimes face. Those fears must be addressed before release with the support of professionals, loved ones, peers, and volunteers.

There are no magic recipes or miracle cures for reintegration; thinking there are is but a pious wish. Reintegration is a demanding process for everyone involved, be they a caseworker, a volunteer, a parent, a friend, or an offender. The *Association des services de réhabilitation sociale du Québec* acknowledges the major challenges associated with the social reintegration of offenders. The Association has always believed that being attentive to all the actors involved in the reintegration process was essential, particularly offenders. For, in most cases, they hold the key to their own success.

This issue features testimonials from people who are currently working toward their reintegration or who have done so one or several times before.

“People had finally come to realize that criminals were no longer faceless strangers. Offenders were thought of as real persons, someone's son or daughter, brother or sister, husband or a wife... even a child's father or mother.”

QUAND LES DÉTENUS S'EXPRIMENT

Par Catherine-Eve Roy, ASRSQ

Lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement conservateur en a fait une des pierres angulaires de sa plate-forme. Chose promise, chose due. Après une période d'un peu plus d'un an, le parti de Stephen Harper a consacré près du quart de ses projets de loi (11 sur 45) à ce sujet. Au Québec, ce sont les médias qui témoignent de son importance, en y consacrant une grande part d'information. L'opinion publique s'y mêle également, affirmant son point de vue à coup de lettres ouvertes, de coalitions, de recours, de dénonciations... La Justice. Elle anime les ardeurs. Provoque les discussions. Engendre des conversations. Tous et chacun ont un avis à partager. Une critique à formuler. Une problématique à soulever. Mais qu'en est-il du point de vue de ceux qui sont ciblés par le système? Leurs préoccupations atteignent-elles la place publique?

Afin d'établir une autre perspective, en l'occurrence celle de l'intérieur, trois détenus ont accepté d'échanger sur le sujet de la justice. Jack, Rocky et Dragon¹, respectivement en détention depuis 2,25 et 30 ans, témoignent donc de leur expérience en offrant des réflexions personnelles sur le milieu carcéral, ainsi que sur son «avant», «pendant» et «après».

LES TENDANCES

À travers les années, le système pénitentiaire a été sujet à certaines réformes. En réponse à la dynamique de sa population et aux exigences de la communauté, les établissements de détention ont été marqués par diverses phases, tantôt répressives, tantôt libérales. Dans les années 70, l'arrivée de Rocky en pénitencier coïncidait avec un règne empreint de souplesse. Il a ainsi connu les unités résidentielles, qui favorisaient la vie de groupe. Puis il y a eu l'implantation de programmes, rigides prérequis à toute éventuelle libération, qu'ils soient profitables au cheminement individuel du détenu ou non. S'est ensuite manifestée la période où les gardiens s'habillaient en civil, afin de limiter les écarts entre les détenus et ceux-ci. Et qu'en est-il de l'ère actuelle? D'emblée, les trois individus perçoivent des changements menant vers une nouvelle méthode de gestion. Selon Jack, «le système se referme et devient plus répressif. On ne sanctionne plus individuellement. On punit le groupe.» Cette observation, portée sur cette réalité en détention, souligne un phénomène qui fait écho dans la société, et non seulement dans le domaine judiciaire. En effet, si les lois promulguées par les autorités sont aujourd'hui cautionnées par les mots «sévérité» et «contrôle», la notion de sécurité, quant à elle, prend une ampleur

monumentale. Au quotidien, la peur et l'esprit du «tolérance zéro» semblent désormais régir une certaine conduite collective.

LES PROGRAMMES

Conçus pour répondre aux besoins spécifiques des membres de groupes différents, les programmes offerts en détention visent spécifiquement «l'intervention structurée (agissant) sur les facteurs liés directement au comportement criminel du délinquant.»² Sont proposés, entre autres, des programmes de compétences professionnelles (CORCAN), de formation, de lutte contre la violence familiale, d'acquisition de compétences psychosociales, de délinquance sexuelle, de toxicomanie, de prévention de la violence, d'évaluation et d'accréditation. Le mandat est fondamental et la théorie efficace, mais la réalité n'a pas de lieux communs et implique son lot de contraintes individuelles. Ainsi, en dépit du fait que les programmes servent à outiller les contrevenants, l'initiative demeure vaine si elle ne s'inscrit pas dans une démarche volontaire, tel que l'indique Jack: «les programmes ne te changent pas si tu ne le veux pas.» Évidemment, il est souvent nécessaire de presser des contrevenants qui, à prime abord, n'entrevoient pas les effets bénéfiques des programmes. Le temps passé en détention doit être investi de façon constructive pour la rédemption sociale du délinquant. Des programmes entièrement suivis par obligation risquent toutefois de résulter davantage en diplôme vide qu'en acquisition de compétences personnelles. De plus, la rigidité de certains programmes semble également rebuter des individus qui, comme Dragon, ne parviennent pas à «entrer dans le moule». Ce cadre trop structuré peut-il représenter une des raisons pour lesquelles des détenus ne veulent pas s'y soumettre?

Bien que critiques envers la forme, les trois hommes concèdent toutefois le bien-fondé des programmes qui, jumelés au temps, leur a permis d'améliorer leurs aptitudes personnelles. À cet effet, Rocky affirme être parvenu à atteindre une maturité et un contrôle de lui-même: «je ne me suis pas guéri de la révolte, mais j'ai appris à me maîtriser.» Abondant dans le même sens, Dragon affirme, quant à lui, avoir acquis de la sagesse, au détriment de la haine. Satisfaits d'avoir eu le dessus sur leurs émotions, ces détenus aspirent désormais à atteindre des compétences professionnelles, par l'entremise de formation. Certains programmes mériteraient donc, selon eux, d'être réorientés en fonction de la réinsertion sociale. Davantage pratiques, ces derniers prépareraient les contrevenants à leur sortie,

«On n'est pas
ici pour se plaindre.
On a fait un crime
et on doit payer pour,
mais il faut trouver
des moyens d'utiliser
adéquatement le temps
durant lequel
on est ici.»

tant pour l'emploi que pour les obligations quotidiennes. D'une voix commune, ils réclament davantage de cours en formation professionnelle qui leur apporteraient la certification et les qualifications requises pour réintégrer le marché du travail. «Ça prend des métiers.»

En plus de ces cours, Jack, Rocky et Dragon revendiquent une formation en économie familiale, qui se présenterait comme un programme pratique de la vie courante. «En détention, on se déresponsabilise et on devient des handicapés sociaux.» Ce constat fracassant, exposé par Rocky, témoigne de la longue durée de son incarcération, particulière situation qu'il partage toutefois avec d'autres contrevenants. Détenu depuis 25 ans, il souligne ne plus avoir les réflexes quotidiens reliés aux obligations que doit normalement assumer un citoyen. Parce que le retour à la réalité, ce n'est pas seulement recouvrer sa liberté. C'est également le retour aux responsabilités. À l'instar des jeunes qui découvrent les rudiments de la vie, ces hommes devront réapprendre à se charger d'eux-mêmes, dans la société actuelle, et non celle qu'ils ont quittée il y a plus de vingt ans... C'est dans cette optique que se fonde leur demande : être mieux outillés pour le retour à la réalité, en ce qui a trait aux obligations monétaires, aux assurances, au logement, etc. Munir les détenus pour leur sortie, c'est également leur donner les moyens de réussir, tel que le souhaite Jack : «dehors, j'ai besoin d'un métier. Et d'une chance.»

LA SORTIE...

La philosophie du système de justice canadien met l'emphase sur la réhabilitation sociale. Afin d'en assurer la réussite, il faut établir des plans de sortie efficaces qui permettront aux détenus d'être prêts et aptes à réintégrer la société. Conséquemment, la mise sur pied de programmes pratiques, axés sur la sortie des contrevenants est en totale adéquation avec ce principe : ils leur octroient des outils professionnels qui sont garants du succès de la réinsertion. Ces mesures ne sont toutefois pas suffisantes sans la maturation des détenus. L'expérience

de Dragon témoigne de ce besoin d'être mûr. Emprisonné depuis 30 ans, ce dernier affirme n'être prêt que depuis 4 ou 5 ans. Une très longue période de temps lui a donc été nécessaire pour reprendre le dessus sur son passé. Se sentant désormais apte à recouvrer sa liberté, il espère pouvoir compter sur des gens, à sa sortie : «je vais devoir m'adapter, demander de l'aide, du support et des ressources.»

Un suivi en communauté, voilà ce qu'attendent les trois hommes pour leur retour en société. Parce qu'il redoute que la «réalité (ne) frappe beaucoup plus fort en dehors qu'en dedans», Jack estime que la sortie doit être effectuée par étapes, afin d'estomper le choc que provoque la confrontation des deux milieux. Ou plutôt des deux mondes. En graduant ce retour, les individus peuvent alors mieux s'y préparer, en étant supervisés par des personnes-ressources. D'abord à l'intérieur des murs, ils acquièrent des compétences personnelles et professionnelles. Ensuite, sur le terrain, ils réintègrent progressivement la communauté, en structurant leur nouveau quotidien. Pour ce faire, ils doivent toutefois sortir, car pour assurer la réhabilitation d'une personne, il faut l'amener dehors ! En l'encadrant. Dans cette optique, les détenus jugent essentielle la libération d'office qui donne l'opportunité aux contrevenants fédéraux de bénéficier d'une telle zone d'adaptation contrôlée. Prévoir la sortie, c'est donc offrir une chance aux contrevenants de réussir leur retour en société. Prévoir la sortie, c'est aussi limiter les chances qu'ils reviennent.

ACTEURS DU SYSTÈME

Pour ces détenus d'expérience, la critique est prompte. Les frustrations peuvent toutefois être compréhensibles. «On n'est pas ici pour se plaindre. On a fait un crime et on doit payer pour, mais ils doivent trouver des moyens d'utiliser adéquatement le temps durant lequel on est ici.» Leurs opinions personnelles demeurent pertinentes, dans la mesure où elles sont basées sur leurs besoins et leur vécu. En complémentarité aux études et statistiques des autorités, ce sont finalement leurs réponses qui

témoignent du succès ou de l'échec d'un programme.

Sur l'ensemble du système, c'est essentiellement la tendance répressive qui les préoccupe actuellement. Témoins de l'activité pénitentiaire, ils assistent aux allées et venues de détenus qui se frappent à des règles extérieures rigides qui ne favorisent aucunement l'individualité des cas. L'emprisonnement, pourtant considéré comme un moyen de dernier recours, est une alternative trop souvent utilisée aux yeux de Rocky : «la prison a tendance à devenir un fourre-tout.» C'est ainsi qu'il côtoie des individus qui, selon lui, n'ont manifestement pas leur place au sein d'une institution carcérale. En corrigeant des personnes avec les mauvais outils, «ça créé des conditions gagnantes pour empirer (leur) cas.» Pour Dragon, Jack et Rocky, la justice, la criminalité et la sécurité sont toutes des questions de société qui doivent être prises au sérieux. Ils considèrent toutefois que les mesures doivent être plus proactives et que les efforts ne doivent pas se limiter à la punition, car «ce n'est pas avec un système plus répressif que les problèmes se régleront. Il faut plutôt aller à la racine du problème et s'occuper de la jeunesse.»

1 Par souci de confidentialité, les prénoms des personnes interviewées ont été modifiés.

2 Services correctionnels canadien (programmes correctionnels)

LA CHEMISE AU FOND DU PLACARD PARCE QU'IL NE FAUT JAMAIS OUBLIER D'OÙ L'ON VIENT!

Par Dominique Garneau, bénévole

Dans la vie, certaines rencontres s'avèrent marquantes et significatives. Cela m'est arrivé à l'automne dernier, à mi-chemin entre Montréal et Québec. En ce matin du 15 novembre, j'ai fait la connaissance de Normand, qui avait alors été désigné pour être mon guide pour une visite des plus singulières.

Unique au Canada, le concept du Musée québécois de culture populaire offre la possibilité de plonger dans l'univers carcéral. On s'y retrouve à une autre époque, en des lieux où plusieurs hommes et femmes ont séjourné. Pas pour des vacances. Vieux de 185 ans, le monument historique que j'ai découvert est celui de la Vieille prison de Trois-Rivières.

N'ayant jamais mis les pieds dans un centre de détention, je me sens plus que novice... Être accompagnée par Normand lors de cette visite fut donc un privilège. En sa qualité d'ex-détenu, Normand m'a généreusement offert des informations accessibles et des plus crédibles. Il faut savoir que le Musée emploie quatre guides-animateurs connaissant bien les prisons pour y avoir vécu. Avec ces deux années d'expérience de travail, Normand est le guide qui cumule le plus d'ancienneté.

Il me fait remarquer combien la Vieille prison a pu changer depuis sa fermeture. L'édifice a été en quelque sorte aseptisé. Au troisième étage de l'établissement, on retrouve maintenant des bureaux administratifs. Également, une partie du second étage a été convertie en salle de conférences pouvant accueillir des groupes d'une vingtaine de personnes. Au rez-de-chaussée, on retrouve une salle de bain n'ayant rien à voir avec les fameuses chaudières que l'on voit dans les cellules. L'établissement a été aussi repeint et des améliorations majeures ont été apportées à l'éclairage et au chauffage. «Ça n'a rien à voir avec ce qu'ont connu les détenus», explique Normand. «Il n'y a pas les bruits, l'atmosphère, l'odeur, etc.»

POUR NE PAS BANALISER LA PRISON

Malgré ces rénovations, nous n'avons pas de difficulté à imaginer les raisons pour lesquelles l'établissement a été fermé, en 1986 : l'insalubrité. Il ne faut que visiter le secteur des femmes. Il s'agit d'une petite salle étroite où se trouvent quelques cages juxtaposées, à l'intérieur desquelles il n'y a que l'espace nécessaire pour un lit.

Alors, pourquoi Normand a-t-il choisi de se replonger quotidiennement dans cet environnement douloureusement évocateur? «Il fallait que je trouve un emploi. Des personnes m'y ont référé et j'ai postulé.» Il a ensuite passé l'entrevue de sélection et a participé à la formation. Tout s'est déroulé relativement bien et il a décroché le poste. Venait par la suite le vrai défi : la relation avec les visiteurs. «Il est important, pour moi, de permettre aux visiteurs de ne pas banaliser la prison. En détention, il y a beaucoup de souffrance et d'émotion. Je ne veux pas juste leur faire une visite des lieux. Je veux aussi leur partager l'expérience du détenu et montrer qu'il est aussi un être humain. Mon défi est de faire de la sensibilisation pour que les visiteurs comprennent qu'il est possible de s'en sortir. Et tant mieux si ça fait de la prévention pour les jeunes qui nous visitent.»

«Je ne veux pas
juste faire faire
une visite des lieux.
Je veux également
partager l'expérience
du détenu et montrer
qu'il est aussi
un être humain.»

*Depuis 2002,
le Musée québécois de culture populaire embauche
des ex-détenus à titre de guide-animateur,
afin de permettre à ses visiteurs de vivre
une expérience unique
à la Vieille prison de Trois-Rivières,
classée monument historique.
Datant de 1822, ce bâtiment était,
jusqu'en 1986, le plus vieil établissement carcéral
en opération au Canada.
Par une reconstitution fidèle des lieux,
tels qu'ils étaient dans les années 60-70,
le visiteur est confronté aux difficiles
conditions de détention qui y régnaient.
Outre la visite des cellules,
c'est davantage les conditions
de vie carcérale que l'on veut évoquer,
avec le manque d'intimité,
les rituels, le rapport de force et la hiérarchie
entre les détenus, la violence et l'ennui.
Ce qui permet vraiment de vivre une expérience
unique est la présence de guides-animateurs
qui ont connu la prison
et qui partagent leur expérience.
Ils permettent aussi aux visiteurs
d'être sensibilisés à la réalité
des personnes incarcérées
et des défis qui les attendent
lors de leur retour en société.*

Pour plus d'information : www.enprison.com

Saison touristique ou non, la clientèle très variée se succède. «Parmi les visiteurs, il m'arrive d'avoir des gens que je connais. Certains connaissent mon passé, d'autres pas. J'ai eu des anciens voisins, même un ancien gardien...» Les visiteurs sont bien évidemment curieux et ils n'hésitent pas à poser toutes sortes de questions. Qu'elles soient indiscrettes et même saugrenues, Normand prend le temps de bien répondre aux interrogations. Et que dire des commentaires insensés, obtus et souvent préjudiciables? «Il faut vivre avec...»

LA CHEMISE AU FOND DU PLACARD

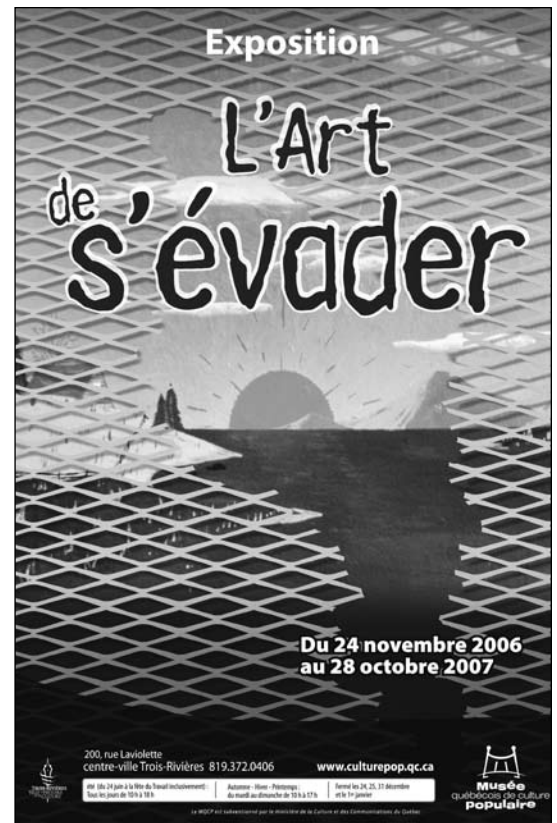
Et au jour le jour, qu'en est-il? Mon sympathique guide-animateur me partage les deux facettes d'une même médaille. «D'un côté, je retire beaucoup de cette expérience. Je rencontre des jeunes qui vivent plein de difficultés. J'ai la conviction que ça peut les aider de venir ici et de discuter avec moi. C'est une partie du travail qui est merveilleusement gratifiante. Quand on m'invite à l'extérieur pour témoigner: quelle belle réalisation! Après, j'ai l'impression de flotter tellement je suis heureux.»

Je suis contaminée par une curiosité maladroite et je n'épargne pas la patience de mon guide. Qu'en est-il du retour à la vie «ordinaire», sans que tous les détails du quotidien (lever et coucher, repas, sorties extérieures, hygiène corporelle, protocole médical, etc.) ne soient imposés par une institution? Normand me répond spontanément: «C'est difficile, très difficile... La gérance de ton temps, de ton budget et du reste, c'est quelque chose. Par exemple la décision d'honorer un rendez-vous, de magasiner tel ou tel truc ou de partager un repas tranquillement. Pas facile, pas facile du tout. Mais c'est tellement gratifiant de le réussir. Ça, les gens ne peuvent pas l'imaginer...»

Sortir de la vie en prison peut devenir un exercice périlleux. «En prison, t'as ton monde. Tu viens à apprendre à dealer

avec le rythme, les conditions de détention, les relations entre les détenus et avec les gardiens. Même si tout ça est complètement fou, tu viens à t'y habituer. Qu'elle soit bonne ou mauvaise, t'as une certaine reconnaissance en prison. Tout le monde te connaît et tu peux avoir un certain statut. Sortir dehors remet tout ça en question. Perdre ses repères instantanément, ça peut déboussoler. En tant que citoyen à part entière, tu fais quoi de ta liberté et tout ce qui en découle?»

Mais l'expérience de la prison ne s'oublie pas. Pour Normand, il est important de se rappeler d'où il vient. «Moi, j'ai gardé une vieille chemise que je portais en prison et je l'ai suspendue dans mon placard. Quand je la vois, je me rappelle le chemin que j'ai parcouru. Ça me motive à continuer.»



«L'EXPOSITION SURPREND.» Le Nouvelliste

L'ART DE S'ÉVADER

Présentée jusqu'au 28 octobre 2007,
au Musée québécois de culture populaire

Profitez de votre visite à la Vieille prison de Trois-Rivières pour découvrir **L'art de s'évader**, une exposition unique présentant des œuvres d'art réalisées par des détenus. Vous y découvrirez comment l'art s'exprime lorsque la création devient un moyen privilégié de s'évader de la réalité carcérale.

Les œuvres ont été recueillies auprès d'une dizaine d'établissements pénitenciers fédéraux et chez certains collectionneurs. Sculptures, peintures et poèmes viennent exprimer diverses émotions traduites dans ces œuvres. L'ARCAD, un organisme voyant à la promotion de l'art en milieu carcéral, a par ailleurs collaboré à la mise sur pied de l'exposition, qui regroupe les œuvres d'une vingtaine d'artistes. De plus, on y présente quelques objets contondants de fabrication artisanale et conçus illégalement en prison.

L'art de s'évader explore plusieurs facettes marginales du domaine des arts.

www.culturepop.qc.ca

LE SUCCÈS D'UNE DÉMARCHÉ DE RÉHABILITATION

Par Catherine-Eve Roy, ASRSQ

Les bras recouverts de tatouages, plus de 25 ans de détention au compteur et l'étiquette «irrécupérable» au dossier... Peu de gens auraient été prêts à parier sur le succès de la réhabilitation sociale de Serge¹. Beaucoup se seraient trompés. Heureusement.

Les racines de la délinquance de Serge sont malheureusement trop communes : père alcoolique, mère abusée, enfance fragile. Le parcours qu'il emprunte par la suite n'a également rien d'étonnant. Jusqu'à il y a près de 5 ans où, à sa sortie de pénitencier, il revit : «de retour en communauté, j'étais comme un nouveau-né.» L'ex-contrevenant a donc pu bénéficier de cette opportunité unique pour repartir à zéro, tout en sachant qu'une telle renaissance impliquerait une gamme de défis à relever.

«Il faut
prendre la chance
de donner
une chance.»

LA VOLONTÉ

À la suite d'une incarcération, la démarche de retour en communauté est une étape cruciale, souvent garante d'un rétablissement durable. Une des conditions *sine qua non* de la réhabilitation sociale, à développer prioritairement, est la sphère professionnelle. Se retrouver sans emploi ni ressources, c'est être confronté à l'impossibilité de subvenir à ses besoins primaires. Un des moyens de s'en sortir étant de renouer avec son passé, la récidive peut donc pendre au bout du nez de chaque individu judiciairisé démuné. Afin de ne pas retomber dans la criminalité, Serge avait pris des résolutions, bien avant sa sortie. «Une des premières choses à faire, c'est de changer de cercle social. Couper les anciens liens. Couper le cordon.» Dans sa phase préparatoire, il s'était également déterminé à modifier certaines valeurs qu'il avait acquises en détention, sachant que celles-ci ne seraient pas conformes à la société. «En dedans, c'est un autre monde. Tu ne dois montrer aucune faiblesse. La dynamique fait donc en sorte que c'est toujours une question de survie.» Sans attaches et dépourvu de son cadre de valeurs, Serge a ainsi plongé dans sa nouvelle vie, déterminé à profiter de cette ultime chance. «La base du cheminement, le cœur du processus, c'est le désir et la volonté d'y arriver.»

LES RESSOURCES

La première halte de Serge a été longue, mais bénéfique. Les trois ans qu'il a passé en maison de transition lui ont permis de s'accommoder. Au niveau pratique, ce sont les détails du quotidien qu'il a appris à maîtriser,

«des petits gestes stupides qui sont pris pour acquis». C'est toutefois au niveau émotif que le réajustement à été le plus vital. Et le plus difficile. Comme pour les valeurs, il y a des émotions, en détention, qui ne sont pas tolérées. La froideur est plutôt de mise. En dehors, Serge a été heurté par le contraste des univers et s'est senti déphasé. L'étape de transition lui a ainsi permis de vivre sa nouvelle réalité à petites doses, et d'être épaulé par des personnes expérimentées qui sont impliquées dans la communauté.

En maison de transition, Serge a rapidement manifesté son désir de se trouver du travail. Le personnel lui a donc parlé d'une ressource spécialisée pour les personnes judiciairisées, qui pourrait l'outiller et le soutenir dans ses démarches de recherche d'emploi. L'information fournie par les intervenants était juste : grâce à l'assistance d'experts en employabilité, Serge a acquis de nouvelles compétences, tout en ayant accès à diverses opportunités d'emploi. Ainsi, avec son intervenante, il a entre autres ciblé les domaines de travail susceptibles de l'intéresser, déterminé ses forces à exploiter et appris à mieux se préparer en entrevue. «Toutes les étapes par lesquelles je suis passé ont eu leur raison d'être.» La force de la ressource, selon Serge, réside dans son encadrement personnalisé et soutenu, qui ne prend pas fin dès qu'un individu est placé. «La première entreprise pour qui j'ai travaillé me convenait, mais au bout d'une certaine période, elle ne pouvait plus m'assurer un emploi à temps plein. Comme j'étais toujours en contact avec ma responsable, j'ai pu l'aviser de ma situation. Je suis donc allé travailler ailleurs, mais les tâches que je devais faire étaient finalement trop physiques pour moi. Ma ressource a été compréhensive.»

DONNER UNE CHANCE

Cherchant un nouveau milieu de travail pour Serge, les intervenants du service d'emploi ont contacté Pierre, un employeur potentiel qu'ils savaient intéressé à la cause de la réinsertion professionnelle des individus judiciairisés. «À la sortie de prison, les personnes se retrouvent à la croisée des chemins. Ils doivent décider quelle route prendre : la bonne ou l'ancienne? Quand ils choisissent de se prendre en mains, il faut les aider. Leur permettre d'avoir du travail, c'est essentiel.» En acceptant d'accueillir Serge au sein de son entreprise, Pierre donnait lieu, sans s'y attendre, à une précieuse association.

Le nouveau poste que devait occuper Serge était spécialisé. L'expérience qu'il avait acquise en détention lui permettait d'assurer la base des opérations, mais il devait apprendre à développer d'autres techniques. Grâce à un programme de formation, il a donc pu concilier apprentissage et travail, à son rythme. «Il faut être patient (avec les individus judiciairisés), parce qu'ils ont un long cheminement à faire. Il faut aussi rebâtir leur confiance, particulièrement en eux-mêmes.» Effectivement, Serge ne vivait pas simplement une transition professionnelle; c'est toute sa vie qu'il reconstruisait. Le soutien de Pierre, quant à lui, ne s'est pas limité au travail. Sa portée s'est déployée à l'ensemble du quotidien de Serge. Ainsi, il lui a trouvé un logement abordable, lui a présenté de nouvelles personnes et lui a proposé diverses activités à pratiquer les soirs et les fins de semaine.

Voilà maintenant deux ans que les routes des deux hommes se sont croisées. En tant qu'employeur, Pierre réitère son entière satisfaction du travail de Serge. «Maintenant, je ne pourrais plus m'en passer!» Son expérience avec une personne judiciairisée a été très enrichissante. Désormais, il affirme être particulièrement sensibilisé à la réinsertion professionnelle et sociale. «Ça peut sembler être un risque d'engager un ancien contrevenant, mais à partir du moment où tu prends le temps de connaître la personne et qu'elle te manifeste sa volonté de cheminer, il ne reste qu'à la soutenir vers la réussite. Les gens doivent prendre la chance de donner une chance.»

Serge, pour sa part, croit que c'est d'abord sa volonté qui lui a permis de se réhabiliter.



Toutefois, il assure que la présence de gens tels que Pierre lui a été indispensable. «J'ai eu besoin d'être reconnu, encouragé. Ce sont mes réussites qui m'ont incité à rester dans le bon chemin.» À travers ses démarches, Serge est également parvenu à acquérir une estime de lui-même, un sentiment qu'il avait perdu depuis trop longtemps. «Tu ne peux pas donner aux autres ce que tu n'as pas. Maintenant, je me soucie de moi. Et des autres.»

PROJET DE SENSIBILISATION

Malheureusement, dans le domaine de la réhabilitation sociale, il n'est pas seulement question de réussite. Revers et difficultés caractérisent également le parcours de certaines personnes judiciairisées, qui subissent entre autres les impacts de leur casier judiciaire. À cet effet, le Comité aviseur pour une clientèle judiciairisée adulte a initié

un projet de sensibilisation visant à exposer les réalités de cette situation au public québécois. Dans un premier temps, ce sont les conseillers des divers centres locaux d'emploi de la province qui sont visés par les démarches de sensibilisation. Par l'entremise de conférences et de documentation, ils seront appelés à mieux comprendre les multiples répercussions du casier judiciaire sur les sphères quotidiennes, telles que l'emploi, les assurances et les déplacements.

Également, la population en général demeure un public à informer. En connaissant les différents enjeux du casier judiciaire, les gens pourront être plus aptes à saisir la problématique de la réhabilitation sociale. Dans ce projet, les personnes judiciairisées y trouveront aussi leur compte, alors que des informations, pistes d'action et conseils leurs seront prodigués au moyen de dépliants et d'un site Internet pratique.

La réalisation de ce projet est rendue possible grâce à une subvention d'Emploi-Québec. L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec a, quant à elle, effectué la recherche et l'élaboration. Diverses personnes-ressources et organisations du domaine de la criminologie et du droit, ainsi que du milieu communautaire y ont également contribué. Les premiers outils d'information seront disponibles dès la fin de l'été 2007.

¹ Prénom fictif

SAVOIR PROFITER DE SA DEUXIÈME CHANCE

Par Catherine-Eve Roy, ASRSQ

Certains ex-délinquants retournent délibérément dans les rouages du système correctionnel. Attention aux préjugés! Les personnes dont il est question sont loin d'être des récidivistes; ce sont plutôt des guides qui profitent de cette deuxième chance que leur donne la société pour aider les leurs. Pour ce faire, ils se servent positivement de leur expérience, afin de faire un témoignage d'espoir. C'est avec courage qu'ils acceptent de revenir dans un environnement qui leur rappelle des moments difficiles,

dans le but de soutenir des gens qui

auront, eux aussi, droit à leur deuxième chance. Rencontre avec un de ces guides: Gilles Thibault.

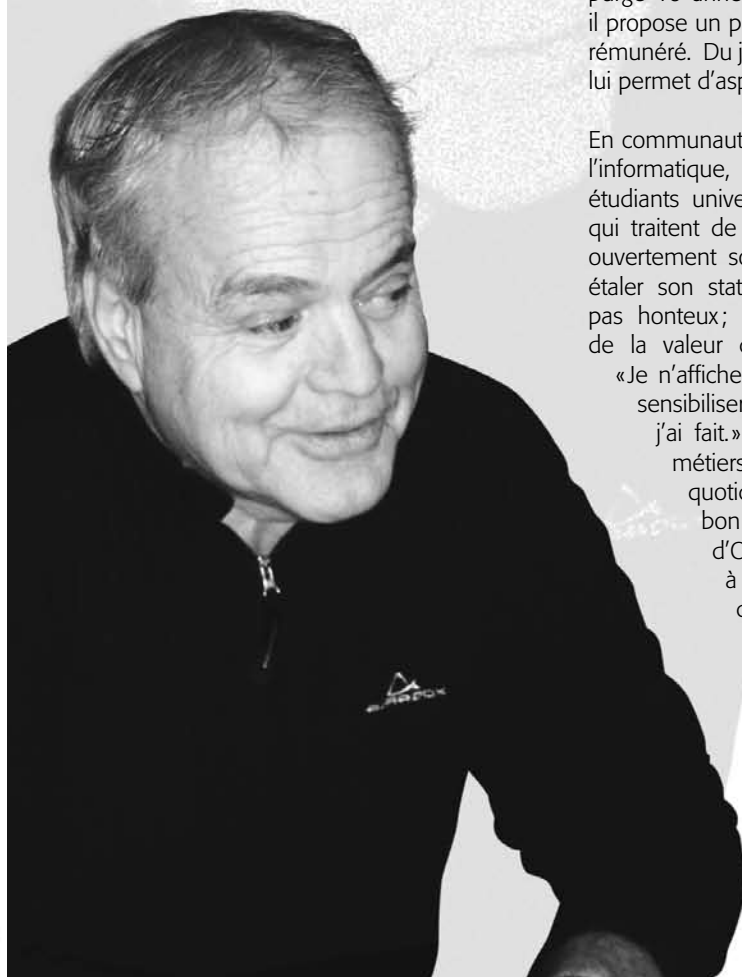
DU CRIME À LA VOCATION

L'histoire de cet homme est particulière. Condamné à vie dans les années 1970, il met un terme à sa détention en s'évadant pendant trois ans, une période durant laquelle il conserve tout de même son identité et... émet ses rapports d'impôt. Un fugitif conformiste. «Je me suis évadé parce que je ne me sentais pas à ma place. Je n'étais pas considéré comme un criminel par les autres détenus. Ils m'appelaient le «citoyen.» J'étais l'intello de la gang.» Au total, M. Thibault a purgé 10 années de pénitencier. Pour sa libération, il propose un plan de sortie avec un contrat de travail rémunéré. Du jamais vu à l'époque. Sa détermination lui permet d'aspirer à un futur prometteur.

En communauté, il travaille alors dans le domaine de l'informatique, donne quelques conférences à des étudiants universitaires et participe à des causeries qui traitent de la criminalité. Sans gêne, il partage ouvertement son expérience personnelle. Pour lui, étaler son statut de condamné à perpétuité n'est pas honteux; c'est une opportunité de témoigner de la valeur d'une personne, quelle qu'elle soit.

«Je n'affiche pas qui je suis par fierté, mais pour sensibiliser les gens. Aussi pour réparer ce que j'ai fait.» Au fil du temps, il exerce plusieurs métiers et s'amarre tranquillement dans un quotidien qui l'éloigne de son passé. Au bon moment, Gilles Thibault entend parler d'Option-Vie. Offert pour des condamnés à perpétuité, ce service est octroyé par des personnes qui purgent, elles aussi, une peine à perpétuité, mais qui se sont réinsérées dans la collectivité depuis au moins cinq ans. Le soutien qu'elles offrent permet aux délinquants de cheminer tout au long de leur peine. «Il ne faut jamais oublier qu'on a été en prison. Je l'ai presque fait. Pendant des années, tu as réfléchi, tu as travaillé sur toi. Oublier, c'est perdre de vue tout le travail que tu as fait.»

« Mon rôle,
c'est d'être
un point d'ancrage
pour les personnes
à la dérive. »



Voilà donc 7 ans que Gilles Thibault œuvre à Option-Vie. En tant qu'intervenant-accompagnateur, il apporte une aide aux individus en détention, en transition et ceux vivant des difficultés d'intégration en société. «Mon rôle, c'est d'être un point d'ancrage pour les personnes à la dérive.» Ce qui était, au départ, une façon de se réinvestir dans un domaine qu'il connaît particulièrement bien représente désormais une certaine vocation. Lorsqu'il partage son expérience de travail, les yeux de cet ancien contrevenant s'illuminent. «Je continue (mon implication) parce que ça me fait vivre. Parce que je reçois des appels de mes gars à chaque soir. Ça me valorise. De voir le bonheur d'une personne qui s'en sort, ça m'anime.» Devenir «l'ange» d'une personne ou «celui qui lui a sauvé la vie» représente effectivement une mission extraordinaire. Pour cet ex-détenu, il s'agit désormais d'une passion.

UN REGARD CRITIQUE ET COMPRÉHENSIF

En tant qu'intervenant et ex-détenu, M. Thibault a une vision unique du système correctionnel : de l'intérieur et de l'extérieur, celle du passé et celle d'aujourd'hui. Sa perspective lui permet donc de porter un regard critique sur le milieu. En matière de justice, il partage son inquiétude face à la forte prolongation des sentences, qui ne semble être avantageuse ni pour les détenus ni pour la société. De plus, ce phénomène intensifie l'institutionnalisation qui laisse aux prisonniers des marques indélébiles nuisant manifestement à leur réhabilitation. Les commentaires qu'il formule pour le système correctionnel, quant à eux, se généralisent pour l'ensemble de l'appareil public. «C'est la même chose pour les hôpitaux et les écoles. Il y a trop de papiers. Les gens s'investissent moins. Il y a un immobilisme. Un malaise de société.» Également, en fonction de son propre vécu et de son expérience d'intervenant-accompagnateur, il remet en question l'ensemble des programmes. Ceux qui sont offerts actuellement sont bénéfiques et nécessaires,

mais ils ne concernent presque uniquement que les compétences personnelles. Donc, une fois ces aptitudes acquises et maîtrisées, que fera concrètement un contrevenant, en société, s'il n'a aucune qualification professionnelle? Gilles Thibault s'en inquiète. «Je crois que les gars seraient plus équilibrés s'il y avait un meilleur mariage entre "programmes" et "formation".»

Afin de contribuer à l'amélioration des services offerts aux délinquants, l'intervenant projette de mettre sur pied des séances d'information, entre autres pour les conjointes. Car selon lui, «la pression est excessivement grande, à la sortie de prison.» Effectivement, en plus de devoir composer avec les exigences de son agent de libération conditionnelle, l'individu doit satisfaire les attentes de sa famille et de son entourage. Sans parler du travail qu'il doit rapidement trouver. Puisque les membres de la famille jouent un rôle primordial dans la réinsertion d'une personne, M. Thibault juge important de les informer des obligations et de la réalité de cette dernière. Quant à la prévention, ce représentant d'Option-Vie s'y engage en rencontrant des jeunes et en «démystifiant la prison.» En partageant son histoire, il espère en convaincre quelques-uns et sensibiliser les autres.

L'expérience de Gilles Thibault est un témoignage positif, qui confirme le bien-fondé d'une idéologie basée sur la réhabilitation des délinquants. Une organisation comme la sienne contribue, à sa façon, aux réussites du système ; il s'agit d'une très bonne ressource qui complète les services déjà offerts par le milieu. Parce qu'ils ne font pas partie du réseau formel, ces intervenants-accompagnateurs ont la confiance des détenus. «Aussi, nous sommes de plus en plus estimés par le personnel en place.» Charitable, l'implication de M. Thibault est également caractérisée par un besoin personnel de satisfaction et d'accomplissement. «C'est une relation d'aide qui m'est bien rendue.»

Avec ses «gars», il n'oublie plus d'où il vient et garde les pieds sur terre. «Lorsque tu es condamné à vie, c'est pour la vie. On ne sait jamais... Je ne prends plus rien pour acquis.»

LE TATOUAGE EN PRISON: ÉPINEUX PROBLÈME

Par Leon Mar, Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca)

Au Canada, les détenus sont de sept à dix fois plus susceptibles de vivre avec le VIH et 30 fois plus susceptibles d'avoir le virus de l'hépatite C (VHC) que le reste de la population. Cela est dû en partie à l'absence de matériel stérile de tatouage. Les détenus fabriquent des aiguilles et des encres de tatouage qu'ils réutilisent et partagent, ce qui accroît le risque de transmission du VIH et du VHC.

Dès 1994, le Comité d'experts sur le sida et les prisons (créé par le Service correctionnel du Canada) recommandait des programmes de tatouage sécuritaire en prison pour remédier à ce problème. En septembre 2005, le SCC a enfin annoncé la mise en oeuvre d'un projet pilote de tatouage sécuritaire, d'une durée d'un an, financé par l'Agence de santé publique du Canada. Des salons de tatouage ont été ouverts dans six prisons fédérales, dont un au Québec (à Cowansville). Les responsables du fonctionnement des salons étaient des détenus, supervisés par des employés correctionnels. Le tatouage du crâne et des régions supérieures à la clavicule et inférieures aux poignets, de même que les tatouages à l'effigie de gangs, étaient interdits. Les détenus tatoueurs ont reçu une formation en prévention et contrôle des infections, afin de devenir pairs éducateurs à la santé.

UNE ABOLITION PRÉMATURÉE

Mais en décembre 2006, le ministre de la Santé publique, M. Stockwell Day, a annulé ce programme, avant même que l'évaluation finale en soit complétée. Où sont les données qui appuient cette décision? Quels sont les faits et chiffres qui démontrent que c'est une saine politique publique?

L'abolition du programme pilote de tatouage sécuritaire dans les prisons canadiennes est un choix irresponsable sur le plan fiscal et menace la santé publique et les droits humains. Les détenus sont condamnés à purger une peine en prison, mais non à contracter des infections mortelles et transmissibles. Ce programme aurait pu réduire les taux de maladies infectieuses (comme le VIH et l'hépatite C), non seulement parmi les détenus, mais aussi dans la population générale. Selon des données et l'avis d'experts, le tatouage sécuritaire sauve de l'argent et des vies; il devrait être introduit dans toutes les prisons du Canada. Toutefois, il est rare que les décisions politiques se fondent uniquement sur des données.



Canadian
HIV/AIDS
Legal
Network

Réseau
juridique
canadien
VIH/sida

D'aucuns pourraient se demander: pourquoi n'empêche-t-on pas, simplement, le tatouage dans les prisons? Parce que la prohibition n'a jamais fonctionné; elle n'a fait qu'encourager la clandestinité. En conséquence, le tatouage en prison se pratique de façon secrète, à la hâte, souvent dans des conditions insalubres et avec des outils de fortune comme des aiguilles à coudre, des trombones et des attaches de sacs à ordures. De telles pratiques augmentent les risques de transmission du VIH, du VHC et d'autres infections hématogènes dans le système carcéral.

Le problème ne se limite pas aux détenus; il s'étend jusqu'au public. La plupart des détenus retournent

éventuellement dans la communauté, avec les infections contractées en prison, qui sont transmissibles par les rapports sexuels, l'usage de drogue et d'autres comportements. Il en résulte que le tatouage devrait être pratiqué de façon sécuritaire – que ce soit dans un salon au centre-ville ou en prison. C'est une question de santé publique. Certains diront qu'il est irresponsable d'utiliser l'argent des contribuables pour financer le tatouage entre détenus. Mais en réalité, si nous ne payons pas maintenant, nous le paierons plus tard.

UN PROJET RENTABLE

Chacun des six projets de tatouage sécuritaire coûte un peu plus de 100 000\$ par année. Or, chaque cas de VIH coûte environ 20 000\$ par année à traiter et chaque cas de VHC 25 000\$. En prévenant seulement cinq cas d'infection dans chaque site pilote, le programme aura été rentable. La leçon est la suivante: l'introduction immédiate du tatouage sécuritaire est justifiée, sur le plan financier, parce qu'elle évitera des dépenses sanitaires bien plus élevées à long terme. En éliminant le besoin de dissimuler le matériel de tatouage, les salons de tatouage réduiraient la probabilité de tels incidents. Ils préviendraient ainsi la transmission du VIH ou du VHC entre détenus, aux employés correctionnels et, éventuellement, au public.

Ce gouvernement minoritaire, qui convoite la majorité, a cédé à l'idéologie. Est-ce que les électeurs, qui souvent ne saisissent pas le lien entre la santé des détenus et la santé publique, le laisseront faire?

OCCUPONS-NOUS DE NOS BÉNÉVOLES !

Propos recueillis par Jean-François Cusson, ASRSQ

Lors de l'année internationale des bénévoles, l'ASRSQ avait profité de l'occasion pour tenter de mieux comprendre les besoins des bénévoles du milieu correctionnel communautaire. C'était aussi l'opportunité d'examiner les pistes d'action concernant le recrutement et la reconnaissance de ces derniers. À cet effet, l'ASRSQ publiait donc un document visant à répondre à ces questions. Nouvellement retraitée de son poste de directrice administrative de la Maison Radisson, Claudette Lamontagne a supervisé la réalisation de ce projet.

C'est un peu par hasard qu'elle a été embauchée à Radisson, elle qui ne connaissait rien de la question de la réinsertion sociale. C'est en s'impliquant dans l'administration des ateliers de réinsertion par le travail (ART) qu'elle a appris à connaître les défis auxquels font face les délinquants.

Après plusieurs années à Radisson, il était clair que Claudette n'allait pas rester à ne rien faire. Recrutée sur le conseil d'administration de la Corporation Maison Charlemagne, puis sur celui de l'ASRSQ, elle s'est intéressée à la question des bénévoles. «C'est un intérêt qui provient de mon enfance. Mon père étant très impliqué dans sa communauté, j'ai l'impression d'avoir toujours fait du bénévolat. À l'âge de 15 ans, je faisais déjà du porte-à-porte.»

OFFRIR UN SOUTIEN À CEUX QUI OFFRENT LEUR TEMPS

«Je me suis rendue compte que notre réseau comptait beaucoup de bénévoles et que leur action était très variée. Ce sont des gens qui s'impliquent pour une cause qui n'est pas toujours facile et ils peuvent faire face à de nombreux obstacles.» Ainsi, c'est pour les aider dans leur action que Claudette Lamontagne a rapidement réalisé combien il s'avérait essentiel d'offrir du support et des outils aux bénévoles. «Il faut les aider à ce que leur implication puisse être satisfaisante.» Tout comme pour les délinquants, les familles, les victimes et les intervenants, le milieu correctionnel peut faire vivre bien des préoccupations et des frustrations aux bénévoles. C'est pourquoi il s'avère judicieux de leur offrir un accompagnement lors de cette expérience. «Ils doivent pouvoir se tourner vers des personnes-ressources.» Ce soutien ne consiste pas seulement à leur résumer les tâches à accomplir et leur offrir une formation sur les pièges à éviter dans la relation avec les délinquants. Les bénévoles doivent être en mesure de situer leur implication dans le processus de réinsertion sociale. «Ce ne sont pas des intervenants ni des thérapeutes. Toutefois, ils complètent à merveille l'action des professionnels en permettant d'assurer une meilleure intégration du délinquant.»

LA RECONNAISSANCE

Malheureusement, Claudette réalise que les bénévoles ne sont pas toujours reconnus à leur juste valeur. Il faut encore défendre le rôle qu'ils peuvent jouer au sein de plusieurs organisations. D'ailleurs, si

ces dernières n'étaient pas tenues d'avoir un conseil d'administration bénévole, plusieurs organismes n'en auraient probablement pas.

Côté reconnaissance, des gestes simples permettraient de leur rappeler notre appréciation. «Par exemple, combien d'organismes prennent le temps, le cinq décembre, de souligner la journée internationale des bénévoles? Il n'est pas nécessaire d'organiser de grands événements. Un simple coup de fil ou une lettre pour remercier les bénévoles peut être suffisant. Ces manifestations sont toujours appréciées.» Si le Service correctionnel du Canada honore ses bénévoles, pourquoi ne pouvons-nous pas aussi saluer leur travail? Après tout, le réseau de l'ASRSQ justifie souvent son action en rappelant l'importance de l'implication communautaire.

L'APPARTENANCE À UN RÉSEAU

Même si les bénévoles s'impliquent localement dans l'administration des organismes communautaires et dans l'accompagnement des délinquants, Claudette constate qu'ils sont trop souvent isolés. «Bien peu de gens savent ce qui se passe à l'extérieur des organismes où ils sont impliqués. Je ne crois pas que c'est par manque d'intérêt. C'est qu'ils ne connaissent pas l'existence d'un regroupement comme l'ASRSQ et ce, même si l'organisation pour laquelle ils s'investissent en est membre. Ils ne sont pas conscients de l'ampleur du réseau dont ils font partie et du support qu'ils pourraient aller y chercher.»

Pour Claudette Lamontagne, l'ASRSQ doit chercher à rejoindre les nombreux bénévoles qui sont présents dans son réseau. «Il faut aller les rencontrer dans leur milieu pour leur présenter l'Association et les dossiers qu'elle traite. Il faut participer à leurs activités comme les assemblées générales annuelles. C'est certain que l'ASRSQ n'a pas une grosse équipe, mais je crois qu'avec l'implication de tous, il est possible de les rejoindre.»

Le milieu correctionnel communautaire a beaucoup à offrir à des citoyens qui désirent s'y investir. Sur le plan administratif, les défis sont importants et Claudette Lamontagne réalise que bien des organismes réussissent maintenant à recruter des bénévoles du milieu des affaires et des professionnels. Également, l'accompagnement des délinquants a beaucoup à offrir aux bénévoles en terme d'expérience humaine, en autant qu'on leur assure un minimum d'encadrement. «Qu'ils soient administrateurs ou qu'ils accompagnent des délinquants, les bénévoles partagent tous le même objectif : offrir un milieu propice aux délinquants qui désirent se reprendre en main.»

À LA DÉCOUVERTE...

LE CENTRE DE JUSTICE RÉPARATRICE

Par Gilles David, Centre de justice réparatrice

CE QU'IL EST

Le Centre de services de justice réparatrice (CSJR) a été fondé officiellement en août 2002 par un groupe d'intervenants sociaux et de professionnels de différents milieux (justice, criminologie, pastorale carcérale, psychologie, service social, etc.), réunis par Thérèse de Villette, criminologue, David Shantz, pasteur de prison et Mario Marchand, intervenant en soins infirmiers.

Le CSJR est un organisme à but non lucratif qui réussit à fonctionner, depuis sa création, grâce à des dons généreux provenant de ses membres, de diverses fondations et de l'Aumônerie communautaire de Montréal. Ces deux dernières années, le Service correctionnel du Canada a également accordé une contribution financière au Centre. Il faut noter que tous les intervenants impliqués dans le CSJR travaillent bénévolement. Seul le poste de coordonnateur des services est rémunéré.

LES OBJECTIFS

Concrètement le CSJR s'est donné le mandat de «sensibiliser la population et promouvoir cette forme alternative de justice qu'est la justice réparatrice, soit une justice davantage axée sur la réparation des méfaits (tant pour l'offenseur que pour la victime) plutôt que sur la seule punition du contrevenant... une justice qui se préoccupe de la victime et non pas seulement de l'offenseur... une justice qui concerne la communauté et non pas seulement l'appareil judiciaire... enfin une justice qui soit plus efficace, moins coûteuse et ... réparatrice.»

Les objectifs du Centre sont les suivants :

- sensibiliser la population ;
- développer une pratique de la justice axée sur la réparation ;
- aider les victimes et les auteurs à guérir leur mal ;
- impliquer la communauté dans cette entreprise ;
- promouvoir une justice plus efficace, plus rapide, moins coûteuse et «guérissante».



Centre
de services
de justice
réparatrice

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Pour atteindre ses objectifs, le CSJR privilégie actuellement les activités suivantes :

1. PROMOTION

Être visible sur la scène publique pour informer, faire connaître et promouvoir la justice réparatrice. Les moyens utilisés pour y parvenir sont, entre autres : des articles, des écrits, des entrevues à la radio et à la télévision, la collaboration à des vidéos, la participation à des colloques, à des journées thématiques, à des

assemblées générales annuelles d'organismes parallèles, la diffusion du bulletin trimestriel et les activités de la Semaine Nationale de la justice réparatrice (en novembre de chaque année) et de la Semaine de sensibilisation aux victimes d'actes criminels (en avril). Ainsi en 2006, l'équipe a réalisé une centaine de prestations sur la scène publique.

2. MÉDIATION

À l'occasion, des membres du Centre président une médiation privée entre un auteur et une victime, à des fins de réparation mutuelle et de restauration d'une relation plus fonctionnelle, si cela est possible.

3. SESSIONS RDV

Chaque année, entre 6 et 9 sessions RDV (rencontres détenus-victimes) sont organisées, en collaboration avec six pénitenciers des environs de Montréal et un organisme communautaire (Parents-Unis Repentigny). D'une durée de 5 à 7 soirées, une session RDV regroupe 3 ou 4 contrevenants repentants et 3 ou 4 victimes substitués, en présence de deux animateurs et de deux représentants de la communauté. Le but de ces rencontres est de parler, de s'entraider à se réparer, à guérir et à retrouver une place dans la communauté. Une justice réparatrice «réhabilitante» et transformatrice est ainsi offerte à une trentaine d'auteurs et à autant de victimes. Il s'agit de l'activité principale du CSJR.

À la découverte...

PORTES OUVERTES DE L'OUTAOUAIS

Par André Picard, Portes ouvertes de l'Outaouais

Portes Ouvertes de l'Outaouais a vu le jour au début de 1999. Son objectif est de faciliter l'intégration sociale et la réinsertion des personnes judiciarisées, suite à une période d'incarcération ou non, et de prévenir la criminalité, la récidive et l'itinérance.

LES BESOINS

La majorité des personnes qui font un séjour en détention viennent d'un milieu démuné. On le voit, d'une part parce qu'elles ont un faible revenu ou vivent des prestations d'aide sociale et, d'autre part, parce que leur niveau de scolarité est peu élevé. Pendant sa sentence, la personne peut aller à l'école et se prévaloir des services d'un centre de placement spécialisé pour se trouver un emploi, à sa sortie. Ces deux services sont évidemment importants, mais la personne qui sort de prison a tellement plus à affronter. En effet, il est rare que la personne retrouve ce qu'elle avait avant d'entrer en détention. Au contraire, les quelques sous – qu'elle avait peut-être – ont été dépensés, elle a perdu son logement ainsi que ses quelques biens. Aussi, en raison de l'éloignement dû à l'incarcération, la famille est souvent éclatée. Comme si ce n'était pas assez, pendant ce temps de détention, elle a perdu l'habitude de faire des choix, de gérer sa vie et ses maigres finances, de pouvoir à ses besoins... Elle doit repartir à zéro, même plus bas que zéro!

C'est une réalité stressante qui frappe toutes les personnes incarcérées qui réintègrent la société, quelle que soit leur situation sociale, familiale ou financière. Les mieux nantis, les plus instruits, les mieux entourés pourront affronter ce stress, mais celui ou celle qui n'a rien ou si peu risque d'être écrasé par sa situation et par tout ce qu'il y a à faire. Les démarches visant à se réorganiser sont effectivement nombreuses et celles-ci confrontent la personne à son passé. C'est le cas à toutes les occasions où des références lui sont demandées officiellement ou même amicalement «où étais-tu passé?». À chaque fois, l'individu se sent jugé, diminué, stressé et toujours plus proche de la voie facile pour évacuer le stress: la colère, la violence, l'alcool, la drogue, la fraude...

PORTES OUVERTES

Malheureusement, dans bien des cas, il est plus difficile de sortir de prison que d'y rester! Devant une telle situation, il est évident qu'il est nécessaire de préparer les personnes incarcérées à leur sortie de prison et de les accompagner dans ce passage difficile. À cet effet, Portes ouvertes de l'Outaouais a adopté des objectifs modestes, mais réalistes. Pour l'élaboration des projets, l'équipe est composée d'un coordonnateur à mi-temps, d'un agent d'intégration à quatre jours par semaine (grâce à une subvention du programme IPAC II) et de bénévoles.

Le rôle de l'agent d'intégration est d'établir, avec la personne incarcérée et le service de probation, la contribution de Portes ouvertes à son plan de sortie, dans le but de réduire les risques d'itinérance et de récidive. L'agent d'intégration s'implique avec la personne au niveau des besoins primaires: logement, nourriture, vêtements, meubles, sécurité du revenu (aide sociale), cartes d'identité, etc. Au jour de la sortie, il est là pour accompagner la personne dans les premières démarches et demeure disponible dans les jours qui suivent. Puis, tout au long de l'année, l'agent d'intégration suit ses progrès et l'aide au besoin.

Quant aux bénévoles, certains d'entre eux travaillent, lors de rencontres individuelles, sur la confiance en soi ou sur la

diminution du stress face à la sortie. D'autres aident les personnes incarcérées à produire leurs déclarations d'impôt pour les années en retard, afin de constituer des économies pour les obligations des premiers jours de liberté. En équipe, certains animent des groupes sur la connaissance des ressources communautaires ou sur l'estime de soi.

Évidemment, en matière d'aide aux personnes judiciarisées, d'autres projets sont à développer pour l'avenir. Pour le moment, les résultats sont encourageants pour les membres de Portes ouvertes de l'Outaouais. C'est une manière de donner à la clientèle une chance de réussir cette nouvelle liberté, et ce, à long terme.



LES HONNEURS POUR RUTH GAGNON

Par Marie-Noëlle Trottier, Commission des services juridiques

Le 9 novembre dernier, Madame Ruth Gagnon a reçu le prix Robert-Sauvé, volet grand public, pour sa contribution exceptionnelle à la promotion des droits des personnes démunies. Criminologue de profession, Mme Gagnon est directrice générale de la Société Elizabeth Fry du Québec, organisme communautaire ayant comme mission de venir en aide aux femmes qui, un jour, doivent faire face à la justice pénale et qui sont déterminées à s'en sortir, bien qu'incapables d'y parvenir seules. Ruth Gagnon a consacré sa vie aux personnes criminalisées ou susceptibles de le devenir, en offrant des services de prévention de la criminalité et de réinsertion sociale. Par son travail, elle a su redonner à bon nombre de ces individus la dignité à laquelle ils ont droit.

Depuis 1988, Mme Gagnon œuvre exclusivement auprès des femmes aux prises avec la justice pénale. Elle a principalement œuvré au sein d'organismes communautaires ainsi que pour le Service correctionnel du Canada. Au cours de sa carrière, elle est intervenue auprès d'adolescents et d'adultes, en les accompagnant, les encadrant et les soutenant dans leur démarche de réinsertion sociale. Les personnes qui se retrouvent en prison sont pour la plupart marquées par l'abus, la violence et l'abandon.

Sa grande expérience, son excellent jugement et sa compassion sont reconnus et recherchés par les principaux intervenants en justice pénale ainsi que dans le milieu communautaire.

Le prix Robert-Sauvé, volet réseau, a été remis à Me Racine pour sa contribution exceptionnelle, entre autres, à l'implantation, dans les années 80, d'un réseau informatique dans les différents bureaux du Centre communautaire juridique du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie. Cette innovation a permis d'améliorer de façon significative le service à la clientèle. Me Racine a été un précurseur et un chef de file. Son exemple a été suivi à travers tout le réseau de l'aide juridique.

La Commission des services juridiques, organisme chargé de l'application de la loi sur l'aide juridique au Québec, a créé le prix Robert-Sauvé afin de souligner la contribution exceptionnelle de deux personnes à la promotion des droits des démunis. Un prix est offert à une personne qui oeuvre hors réseau (volet grand public) et un autre à une personne qui travaille au sein du réseau de l'aide juridique du Québec (volet réseau).



De gauche à droite : Me Bernard Grenier, président du comité de sélection du prix Robert-Sauvé ; Mme Ruth Gagnon, lauréate du prix Robert-Sauvé ; Me Raymond Leduc, membre du comité de sélection du prix Robert-Sauvé ; Me Denis Roy, président de la Commission des services juridiques, ainsi que l'honorable Yvon Marcoux, ministre de la Justice et procureur général.

LES CORPORATIONS MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC (ASRSQ)

- **Association canadienne pour la santé mentale** (Chicoutimi)
- **Association de rencontres culturelles avec les détenu(e)s** (Laval)
- **Atelier-meubles de la Société St-Vincent de Paul de Montréal** (Montréal)
- **Auberge sous mon toit** (Granby)
- **Centre Booth** (Montréal)
- **Centre d'action bénévole de Sept-Îles** (Sept-Îles)
- **Centre d'action bénévole du lac** (Alma)
- **Centre d'aide et de traitement des troubles de comportements sociaux** (Roberval)
- **Centre d'entraide sociale du bas de la falaise** (Québec)
- **Centre d'hébergement l'Entre-toit** (Montréal)
- **Centre d'intervention en violence et abus sexuel de l'Estrie** (Sherbrooke)
- **Centre d'intervention en violence et agressions sexuelles de la Montérégie** (Saint-Hubert)
- **Centre de bénévolat de la Rive-Sud** (Longueuil)
- **Centre de bénévolat de Laval** (Laval)
- **Centre de justice réparatrice** (Montréal)
- **Centre de placement spécialisé du Portage** (Gatineau)
- **Centre de ressources pour délinquants** (Sherbrooke)
- **Centre de traitement l'Envolée** (Saint-Hugues)
- **Centre des services communautaires justice et foi** (Québec)
- **Centre femmes aux 3A de Québec** (Québec)
- **Conseil des églises pour la justice et la criminologie** (Montréal)
- **Continuité famille auprès des détenues** (Montréal)
- **Corporation Maison Charlemagne** (Montréal)
- **CRC Curé-Labelle** (St-Jérôme)
- **CRC d'Abitibi-Témiscamingue & du Nord du Québec** (Amos)
- **CRC Joliette-Lanaudière** (Joliette)
- **CRC L'Arc en soi** (Rivière du Loup)
- **CRC La Maison** (Granby)
- **CRC le Pavillon** (Québec)
- **CRC Roberval** (Roberval)
- **Expansion-Femmes de Québec** (Québec)
- **Fondation Carrefour Nouveau-Monde** (Montréal)
- **Groupe Amorce** (Montréal)
- **Groupe de défense des droits des détenus de Québec** (Québec)
- **La Maison d'Hébergement Le Séjour** (Jonquière)
- **La Maison Painchaud** (Québec)
- **Les CRCs de l'Outaouais** (Gatineau)
- **Maison Jeun'aide** (Montréal)
- **Maison l'Intervalle** (Montréal)
- **Maison Radisson** (Trois-Rivières)
- **Maison St-Léonard** (Montréal)
- **Maisons de transition de Montréal** (Montréal)
- **Portes ouvertes de l'Outaouais** (Outaouais)
- **Programme d'encadrement clinique & d'hébergement** (Québec)
- **Programme Intervention & Recherche Psycasues** (Montréal)
- **Regroupement des organismes communautaires de référence du Québec** (Gatineau)
- **Réhabilitation de Beauce** (Vallée Jonction)
- **Résidence Carpe Diem** (Laval)
- **Service action communautaire Outaouais** (Gatineau)
- **Service Relance** (Alma)
- **Services d'aide en prévention de la criminalité** (Sherbrooke)
- **Société Elizabeth Fry du Québec** (Montréal)
- **Société Emmanuel-Grégoire** (Montréal)
- **Transition Centre-Sud** (Montréal)
- **Via Travail** (Montréal)
- **YMCA du grand Montréal** (Montréal)

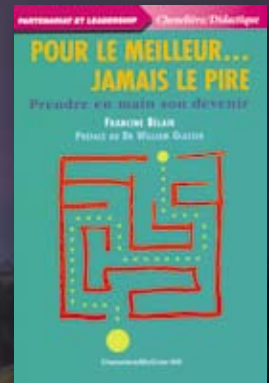
RÉALITÉ THÉRAPIE PRO-ACTION INC.

Tél. : 514.251.2235 Téléc. : 514.257.0610
info@pro-action.ca

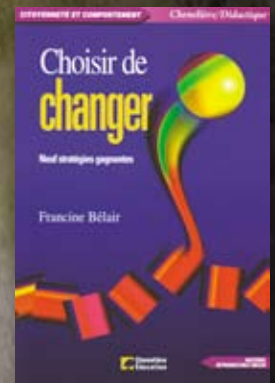
CALENDRIER DES FORMATIONS

offertes par Réalité Thérapie Pro-Action inc.

- **DE LA DISCIPLINE À L'AUTODISCIPLINE**
Francine Bélaïr
18 avril 2007
- **INTERVENTION BRÈVE EN EMPLOYABILITÉ**
(Responsabiliser davantage son client et faciliter sa pratique d'intervenant)
Francine Bélaïr
26 avril 2007
- **TROUBLES DE PERSONNALITÉ LIMITE ET THÉORIE DU CHOIX**
Dre Françoise Debert-Viger, Psychiatre
27 et 28 avril 2007
- **GÉRER DES PROBLÈMES OU GÉRER DES PERSONNES**
(Outils pour gestionnaires)
Brigitte Lavoie
3 mai 2007
- **FORMATION DE BASE EN THÉORIE DU CHOIX**
Francine Bélaïr
14 au 17 mai 2007 Confirmée Places disponibles
- **AIDER LES HOMMES À CHANGER... MISSION POSSIBLE**
Brigitte Lavoie
17 mai 2007
- **LES MULTIPLES FACETTES DE LA SUPERVISION PROFESSIONNELLE**
Josée Laurendeau
7 juin 2007
- **Quand le problème c'est l'autre**
(Couples, relations de travail, relations familiales)
Brigitte Lavoie
7 juin 2007



POUR LE MEILLEUR... JAMAIS LE PIRE
(Prendre en main son devenir)
Francine BÉLAIR,
Chenelière/McGraw-Hill, 155 p., Montréal, 1996.
ISBN 2-89461-064-5, Psychologie.
Prix de détail: 29,95\$ (transport et taxes en sus)



CHOISIR DE CHANGER
(9 stratégies gagnantes)
Francine BÉLAIR, Chenelière/Éducation, Montréal, 2006,
160 p., plusieurs pages reproductibles, format 8,5 X 11,
ISBN 2-7650-0920-1 Psychologie,
Prix de détail: 22,95\$ (transport et taxes en sus)



VIVRE EN ÉQUILIBRE
(Des outils d'animation et d'intervention de groupe)
Francine BÉLAIR, Chenelière/Éducation, Montréal, 2003,
160 p., plusieurs pages reproductibles, format 8,5 X 11,
ISBN 2-7651-0231-7, Psychologie / éducation.
Prix de détail: 34,95\$ (transport et taxes en sus)

Détails www.pro-action.ca

Notez que toutes ces formations peuvent être offertes
« à domicile » dans les milieux de travail, organismes,
établissements publics et parapublics partout au Québec et au Canada.